

## 1. Analyse de la situation

Pendant une quarantaine d'années, les activités d'élevage et de pêche étaient dans leur majeure partie le fait de ressortissants des pays de la sous-région qui contribuaient en plus des importations à approvisionner le marché national.

Les importantes sorties de devises liées aux importations de produits d'élevage et les risques de rupture d'approvisionnement consécutifs à la sécheresse de 1974 dans les pays du sahel, ont conduit l'Etat de Côte d'Ivoire, qui n'avait pas de véritable tradition pastorale, à s'intéresser à ces secteurs d'activités.

La volonté du Gouvernement s'est en effet traduite par la mise en œuvre d'une politique volontariste de développement des filières dans le domaine de l'élevage, marqué par des investissements importants dans l'équipement de base. Ces investissements ont été réalisés avec l'appui des partenaires au développement.

Ces deux secteurs ont pris des places notables dans l'économie nationale à la suite de la mise en œuvre depuis 1994 de deux Programmes sectoriels Elevage et Pêche. La contribution au PIB national avoisine 2,5 % pour l'élevage et 0,8 % pour la pêche.

### 1.1. Situation du secteur de la production animale

#### 1.1.1. Analyse de la situation actuelle

Le Plan Directeur du Développement Agricole (PDDA) 1992-2015, adopté par le Gouvernement en juillet 1993, définit la stratégie et les axes d'intervention pour l'ensemble du secteur agricole dont l'élevage. Ces axes stratégiques ont été renforcés et précisés dans le Programme Sectoriel Elevage (PSE), adopté en Conseil des Ministres, le 13 décembre 1993. Cette politique a été soutenue par l'exécution de nombreux projets d'élevage entre 1992 et 2002, financés par l'Etat avec l'appui des bailleurs de fonds.

Le secteur des productions animales joue un rôle important dans l'économie nationale en termes d'équilibre inter-régional, de statut alimentaire des populations rurales, de gestion de l'espace et d'emplois.

En 2002, le taux de couverture de la consommation par la production nationale était de 57 % pour la viande, 17% pour le lait, tandis qu'en 2004, il est passé respectivement à 37 % et 14 %. Par contre le taux de couverture pour les œufs de consommation n'a pas varié sur la même période soit de 100 %. Le pays compte 11 millions d'hectares de parcours et l'activité d'élevage est pratiquée par 786 000 exploitants.

Des projets et actions issus du PSE étaient en cours de réalisation, pour la plupart, lorsqu'a éclaté en septembre 2002, un conflit armé qui a eu pour conséquences la destruction d'une grande partie du cheptel et des infrastructures du secteur des productions animales.

### 1.1.2. Etat du secteur des productions animales et récents développements

Le cheptel bovin est estimé à 1,507 millions de têtes, celui des ovins à 1,599 million ovins et celui des caprins à 1,256 millions en 2007. L'élevage laitier moderne est très peu répandu avec quelques dizaines d'élevages autour d'Abidjan.

Les volailles (poules pondeuses, poulets de chair et pintades) et les porcs élevés partout dans les villages sont estimés respectivement à environ 32 millions et 330 000 têtes dont l'essentiel est composé d'élevage traditionnel.

A coté de cet élevage traditionnel, diffus à l'intérieur du pays, s'est développé un élevage moderne, concentré autour des centres urbains. Cet élevage moderne concerne essentiellement la production porcine et avicole. En 2007, le secteur porcin moderne avec environ 70 000 porcs a contribué pour 23 % à la production nationale de viande, tandis que celui de la volaille avec 2,2 millions de poules pondeuses et 8,2 millions de poulets de chair y a contribué pour 50 %.

Outre ces élevages pratiqués sur l'ensemble du territoire, se développent d'autres types élevages notamment l'apiculture (abeille), aulacodiculture (agouti), l'héliciculture (escargots), la cuniculture (lapin), ranaculture (grenouilles) qui devraient particulièrement intéresser les femmes et les jeunes.

**Tableau 1: Productions d'élevage (en tonnes équivalent carcasse pour les viandes et tonne pour le lait et les œufs)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Bovins</b>	23126	23 753	29 998	27 309	14 625	14 587	15165	15082	14999	14997
<b>Petits Ruminants</b>	7637	7 828	8 610	8 630	7 045	6 980	7495	7443	7393	7530
<b>Porc</b>	7198	7 429	7 810	7 679	7 040	6 589	6399	6129	5512	4532
<b>Volaille</b>	21205	22 559	22 165	21 646	19 609	17 333	16873	17330	21047	22443
<b>Lait</b>	24 740	25 317	25 735	24 935	23 976	23 923	23825	17590	17516	17527
<b>œufs</b>	33 758	32 461	33 837	34 580	29 350	28 712	26050	25840	29261	33237

Source : DPP 2010, MIPARH

La production nationale de viandes en 2003 était de 27 309 tec pour les bovins pour une valeur financière de 36,84 milliards de F CFA et 8 630 tec pour les petits ruminants représentant une valeur à la production de 19,37 milliards de F CFA.

Quant à la production de volaille, elle était de 21 646 tec et de 625 millions d'œufs pour un chiffre d'affaire de 40 milliards en 2006.

La production laitière est de 24 935 tonnes pour 4,49 milliards de F CFA. La production laitière moderne contribue pour 15 % environ de la production nationale. Le reste de la production laitière provient des élevages extensifs, sédentaires ou semi transhumants.

Les importations de bétail vif, en provenance des pays sahéliens, en 2003 sont de 12 276 tec, et représentent une valeur de 13,74 milliards de F CFA ; les importations de viande et abats, 66 494 tec, pour une valeur de 26,306 milliards de F CFA et celles de lait et des produits laitiers, 200 000 t pour 30 milliards de F CFA. Soit des importations pour une valeur de 70 milliards. Le pays est donc importateur net d'animaux et de produits animaux.

Les taux de couverture en 2003 sont respectivement 46 %, 83 %, 19%, 58 % et 11 % pour la viande bovine, la viande de petits ruminants, les porcs, la volaille et le lait.

Malgré les succès réalisés en l'espace de trois décennies, l'écart global entre la production et la consommation de viande persiste. Des projections avaient montré qu'en l'absence de nouveaux efforts d'investissement pour le développement des productions et l'amélioration de l'environnement institutionnel, seulement 25,6 % des besoins en viande seraient couverts en 2010 (EXPERCO, 2001), entraînant des importations annuelles évaluées à 100 000 tonnes de viande.

### **1.1.3. Analyse des acteurs et institutions du secteur des productions animales**

L'administration des productions animales se remet timidement de la crise. Avec celle ci, les services vétérinaires publics dans les zones Centre, Nord et Ouest (CNO) avaient été inopérants. Les locaux de l'administration ont été endommagés voir détruits par endroit. Les différents projets ont été arrêtés et les services publics ont fonctionné au ralenti.

Le matériel informatique, les engins roulants, le matériel agricole et de recherche, présents dans les ranches d'Etat et les laboratoires ont été confisqués ou détruits. C'est ainsi que les acquis de nombreux projets de développement (Projet anti tsé-tsé, PACE, Elevage Bad II), les ranches et stations d'élevage et d'aquaculture ainsi que les laboratoires régionaux de pathologies animales de Korhogo et de Bouaké ont été fortement endommagés.

L'absence d'agents vétérinaires au niveau des postes d'entrée de Niellé, de Ouangolo et de Tengréla n'avait pas permis de contrôler efficacement les flux des animaux ; ce qui compromet quelque peu la fiabilité des statistiques d'importation de bétail vif même si deux autres postes de contrôle palliatifs ont été ouverts à Noé et à Tiébissou.

Les contrôles sanitaires ont été perturbés par l'absence d'agents vétérinaires assermentés dans la zone CNO. Les services de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) ont arrêté leurs activités dans les zones assiégées ce qui limite l'appui conseil aux éleveurs.

Tous les secteurs de l'élevage, porteurs de nombreux emplois et contribuant fortement à structurer le monde rural et à lutter contre la pauvreté ont été mis à mal. Le programme sectoriel élevage (PSE) lancé au milieu des années 1990, est arrivé à terme pour certaines composantes et ne répondent plus aux nouveaux enjeux économiques apparus du fait de la crise économique qui sévissait déjà dans le pays et de la crise sociopolitique survenue depuis le 19 septembre 2002.

Au niveau du budget alloué au MIPARH, l'analyse de la situation fait ressortir tous titres confondus, titre II (fonctionnement) et III (investissement), que les ressources du MIPARH sont passés successivement de 6 711 279 000 Frs en 2002 à 4 937 010 000 Frs en 2003, et 4 848 555 000Frs en 2004, 3 241 666 000 Frs en 2005, 2 259 062 000 FCFA en

2006 et 3 669 304 851 en 2007. Soit une baisse de 66 % entre 2002 et 2006 avant de connaître une hausse de 38 % entre 2006 et 2007.

Au niveau des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), on compte environ 9 300 OPA (regroupant 348 000 adhérents) dont 7 328 dans le secteur café/cacao, 1 105 dans le secteur coton, 455 dans le vivrier, 87 dans le maraîchage et 97 dans l'élevage (DOPC).

Au niveau national, il n'existe pas encore de structures pour les filières de ruminants, et les tentatives de création d'une "Fédération des éleveurs ivoiriens de bovins" n'ont pas encore véritablement abouti.

Dans la filière avicole moderne, on trouve aujourd'hui plusieurs groupements professionnels et interprofessionnels : l'UACI (union des aviculteurs de Côte d'Ivoire) et INTERAVI (Association des industriels du secteur avicole), créées en 1989, l'IPRAVI (interprofession avicole ivoirienne), créée en 1995 et l'ANAVICI (Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire) créée en 2005. L'IPRAVI regroupe les industriels et les aviculteurs et tous les autres maillons de la filière avicole. L'aviculture moderne génère environ 30 000 emplois directs et indirects.

La structuration de la filière porcine moderne a été amorcée, au début des années 90 par le projet SODEPRA Sud-Est autour de l'Association des producteurs de porcs de Côte d'Ivoire (APPORCI) complété par la création de la société d'économie mixte, la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC). Cette filière est aussi pourvoyeuse de nombreux emplois.

Dans le secteur élevage, il existe, en dehors des groupements locaux, un certain nombre d'associations régionales de producteurs très dynamiques, dont l'APROCASUD (association des producteurs d'ovins et de caprins du Sud) et l'APEMC (association professionnelle des éleveurs de moutons du Centre). Mais c'est dans les filières modernes avicoles et porcines que la structuration et l'intégration des opérateurs est actuellement la plus avancée.

Malgré les difficultés rencontrées, le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques a mis en place un comité de relance et de réhabilitation des productions animales et halieutiques. Les différentes réflexions ont abouti entre autres, à l'élaboration de la lettre de politique de l'élevage et des termes de référence (TDR) de l'étude de l'actualisation du Programme Sectoriel Elevage dont une requête a été adressée à la FAO.

#### **1.1.4. Positionnement et stratégies d'intervention des partenaires au développement**

Le programme de reconstruction post-crise et les différentes évaluations des récoltes et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle depuis 2003, ont permis d'identifier un certain nombre d'interventions d'urgence venant compléter celles en cours :

## La FAO

- L'étude de l'impact de la guerre sur les productions animales et halieutiques financée par la FAO a permis de mesurer l'ampleur des destructions du secteur élevage et pêche et de réévaluer le coût de la reconstruction au niveau du secteur des productions animales.
- Le programme d'urgence de vaccination dans le Nord de la Côte d'Ivoire en 2007 est en cours d'exécution par la FAO. Ce programme qui a démarré avec la réhabilitation du laboratoire du LANADA à Korhogo, se poursuit avec la vaccination proprement dite. Elle a touché près de 857 264 têtes de bovins et 77040 petits ruminants au 30 octobre 2007. Le financement est assuré par l'Union Européenne (UE) avec près de 300 millions de francs CFA.
- La trypanosomiase animale dont l'évaluation des récoltes a permis de mettre en évidence l'impact négatif sur le développement des productions animales a fait l'objet d'une fiche projet auprès du programme d'urgence de la FAO.
- Le Programme des Moyens d'Existence Durable dans la pêche (PMEDP) dont l'objectif est l'amélioration des conditions d'existences des populations riveraines des plans d'eau, a été cofinancé par le DFID et la FAO pour une contribution de 767.000.000 Frs CFA, a permis de tester la gestion participative des plans d'eau.

## L'UA-IBAR

Financement du Programme d'Urgence de Lutte contre la Grippe Aviaire (PULGA) à hauteur de 250 000 000 F CFA.

## Le Partenariat FAO/UNICEF/UE/USA

La Côte d'Ivoire dans sa lutte contre la grippe aviaire ou influenza hautement pathogène a bénéficié des apports financiers et logistiques des partenaires au développement :

- appui de la FAO qui a envoyé plusieurs missions d'experts et mis en place un financement pour les actions d'urgence. Elle a aussi offert 12.1 millions de doses de vaccins pour protéger les volailles ;
- appui de l'Union Européenne qui a envoyé deux experts et mis en place un financement de l'ordre de 400 millions qui sera géré par la FAO pour le compte de la Côte d'Ivoire ;
- don du CDC (gouvernement Américain) de 1925 combinaisons de protection ;
- appui de l'USAID/UE en matériel de protection et renforcement des capacités de la DSV et du LANADA ;
- implication de l'UNICEF dans le programme de communication.

## **Partenariat FAO/SUISSE**

Dans le cadre de la valorisation et la transformation des produits animaux et halieutiques, une étude financée par la FAO avec la contribution du gouvernement ivoirien a abouti l'élaboration de programmes de coopération technique (PCT) que sont :

- Renforcement des capacités nationales en transformation et en utilisation responsable des produits de la pêche en Côte d'Ivoire (FAO)
- Renforcement des capacités nationales en transformation et en valorisation des escargots géants (*Achatina achatina*) en Côte d'Ivoire (FAO)
- Renforcement des capacités nationales en transformation et en valorisation cuirs et peaux en Côte d'Ivoire (Centre de commerce international de Genève).

## **L'Union Européenne**

Le financement sur le fonds FED du système national d'alerte précoce et de prévention des maladies animales de la composante ivoirienne du PACE-CI pour un montant de 1.242 .000.000 Frs CFA.

## **La BAD**

- Le Projet d'Appui Institutionnel et Multisectoriel de Sortie de Crise (PAIMSC) du volet sectoriel élevage, pour la réhabilitation et l'équipement des bâtiments administratifs, des stations piscicoles, des postes d'inspection sanitaire vétérinaire en frontières pour un montant de 543 000 000 F CFA.
- Le projet de développement de l'élevage phase dans les régions Centre, Ouest, Sud-Ouest et Centre- Ouest cofinancé par la BAD à hauteur de 9. 360. 240. 000 Frs CFA.

## **La Coopération Technique Belge**

Le Projet d'Appui au Développement Laitier dans le Sud et le Projet d'Appui au Développement de la Pisciculture dans l'Est respectivement à hauteur de 1.472.000.000Frs CFA et 1.597.500.000 Frs CFA.

## La Coopération française

- Le Projet Piscicole Centre-Ouest (PPCO) financé par le FAC pour tester la pisciculture artisanale en milieu paysan.
- Le Projet de Développement de la Pisciculture Artisanale financé par l'AFD dans les régions Centre-Ouest et Sud-Ouest en 2002 pour pérenniser les acquis de la phase pilote.
- Le projet de développement des élevages à cycle court (PE2C) phase III, financé par l'AFD à hauteur de 1.700.000.000 Frs CFA, pour la mise en place des filières avicole et porcine performantes et un développement de l'élevage ovin dans l'Est de la Côte d'Ivoire.

## 1.2. Situation de l'aviculture en Côte d'Ivoire

Fortement tributaire de l'extérieur pour la satisfaction de ses besoins en produits animaux, la Côte d'Ivoire importe environ 60 % et 95 % de ses besoins en viandes et en produits laitiers respectivement. Pour résorber le déficit en protéines animales, l'Etat a initié, dès 1960 un vaste programme de développement du secteur de l'élevage en mettant un accent particulier sur l'aviculture.

Ainsi, des Centres Avicoles puis la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) furent créées pour mettre à la disposition des opérateurs les intrants et l'appui-conseil nécessaires au développement d'une aviculture moderne. Des structures privées se sont progressivement installées à partir de 1976, pour renforcer les efforts de l'Etat.

Ces efforts conjugués ont permis à la filière avicole d'enregistrer des acquis importants à la fois dans son organisation et au niveau de la production. Différentes organisations professionnelles ont successivement été créées entre 1989 et 1995 (UACI, INTERAVI, IPRAVI, ANAVICI et ANAREV-CI). Au niveau de la production, l'aviculture ivoirienne a enregistré des taux annuels de croissance de l'ordre de 12 % par an pour la volaille chair et de 17 % par an pour les œufs de consommation entre 1990 et 1997.

De 1998 à 2004, on observe une baisse de 10 % par an pour la production de poulets de chair et de 6 % par an pour les œufs de consommation. Cette même période a connu l'importation massive de produits avicoles congelés hors CEDEAO pour atteindre leur point culminant à 15 391 tonnes en 2003.

Ces évolutions renferment sans doute les effets de la crise socio-politique que traverse le pays depuis 1999, mais aussi la persistance des importations massives de viandes de volailles est une réelle menace pour le développement de la filière avicole ivoirienne. C'est pour cela que l'Etat, à la demande des opérateurs, a pris une mesure transitoire instituant l'augmentation des prélèvements compensatoires sur les importations de viandes de volailles qui est passé de 300 F CFA à 1 000 F CFA le kilogramme.

L'objectif de cette mesure est de garantir une part de marché conséquente aux

produits locaux et d'alimenter un fonds d'aide à la production avicole nationale. Les résultats importants qui ont commencé à se faire sentir à partir de 2005 ont été annihilés par l'épizootie de la grippe aviaire de 2006 dont l'impact économique en termes de pertes au niveau de la filière a été évalué à plus de 10 milliards de FCFA.

Ainsi, malgré des acquis importants et la réactivité des professionnels en termes d'investissements et de maîtrise de la biosécurité, la production de la filière avicole moderne reste insuffisante. Cet état de fait est dû à des contraintes exogènes et endogènes. Il s'agit principalement des contraintes liées au cadre réglementaire, aux aspects zootechniques, sanitaires, économiques, organisationnels ainsi qu'au volet formation et encadrement.

### **1.2.1. Contraintes liées au cadre réglementaire**

Elles se caractérisent par l'insuffisance dans l'application des textes de lois, le problème de racket et le problème foncier.

#### **1.2.1.1. La non application des textes de lois et de règlement existants**

L'Etat de Côte d'Ivoire, à travers le MIPARH a pris plusieurs décrets et arrêtés pour réglementer la filière avicole. Cependant l'application de ces actes pose d'énormes problèmes sur le terrain.

Les professions d'aviculteur, de fabricants d'aliments, d'accoueurs, de médecine vétérinaire, de vente de médicaments et de vente de produits avicoles sont régies par des lois et autres actes juridiques. On constate effectivement que les textes existent mais l'applicabilité fait grandement défaut par manque de moyens. Par exemple, l'Arrêté n°163/MINAGRA du 14 août 1996 qui fait obligation aux opérateurs économiques de communiquer les données statistiques, sur une base annuelle, au Ministère en charge des ressources animales, est insuffisamment par les opérateurs.

Par ailleurs, certains décrets ou arrêtés ne sont pas adaptés à donner une impulsion à la filière. Par exemple, selon les opérateurs, l'Arrêté n°20/MIPARH/CAB du 9 avril 2009 instituant les frais d'inspection et de contrôle sanitaires et qualitatifs des denrées destinées à l'alimentation des animaux domestiques, d'élevage et d'aquaculture est inadapté parce que de nature à renchérir les coûts des aliments.

#### **1.2.1.2. Le problème du racket dans la filière**

Le transport et la mobilité des marchandises ont un impact significatif dans le développement économique et social des pays en développement.

En Côte d'Ivoire, de tout temps et surtout à la faveur de la crise socio-politique de septembre 2002, des déviations multiples sont observées. On assiste à la multiplication des obstacles à la libre circulation des personnes et des biens à travers la multiplicité des barrages routiers, avec comme corollaire les tracasseries de tous genres dont le racket. Cette situation a toujours fait l'objet de nombreuses critiques par les différents acteurs de la chaîne des transports, les opérateurs économiques et les médias. Le gouvernement avait pris des mesures pour limiter le nombre de



barrages routiers et assurer ainsi la fluidité routière dans la circulation des produits agricoles et des marchandises. Malheureusement ces mesures n'ont jamais été respectées.

Le montant moyen du racket, selon une étude commanditée par la Banque Mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire, est de 28,64 F CFA la tonne kilométrique pour les produits de l'élevage (bétail surtout) et de 16,45 F CFA pour les produits vivriers comme le maïs par exemple.

Les ressources annuelles collectées par les agents commis aux contrôles au titre du racket sur les axes routiers sont évaluées à environ entre 22,6 à 28,3 milliards F CFA pour les véhicules de transport de marchandises (café-cacao, coton, produits vivriers, marchandises diverses, bétail).

Finalement, le racket augmente les coûts du transport en Côte d'Ivoire; concernant le secteur avicole, cela a pour conséquence une augmentation des prix des produits et des aliments. Il affecte également les échanges entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins.

### **1.2.1.3. Le problème foncier**

La situation générale du foncier rural affecte aussi le secteur avicole. Ainsi, certains éleveurs ne sont pas propriétaires de l'espace qu'ils occupent pour leurs activités. L'exploitation de ces espaces est le résultat d'une entente verbale entre l'exploitant et le propriétaire terrien ce qui ne facilite pas la prise de décision d'investissements en vue de la pérennisation des activités.

Certaines fermes initialement en zone péri urbaine sont rattrapées par l'expansion des villes, ce qui pose des problèmes de nuisance et de délocalisation. D'autres, enfin, voulant se lancer dans l'activité avicole, cherchent des terrains à louer mais les coûts de location souvent annoncés découragent la plupart d'entre eux.

## **1.2.2. Contraintes zootechniques**

Elles se traduisent par les problèmes d'approvisionnement en intrants, les faibles performances des élevages et les problèmes liés à la qualité et à la normalisation des produits avicoles.

### **1.2.2.1. Les contraintes liées à l'approvisionnement en intrants**

Dans le **secteur traditionnel**, les cheptels ne font l'objet d'aucune attention particulière aussi bien pour l'alimentation que pour le suivi sanitaire. Les volailles peuvent divaguer librement dans l'exploitation en plein air sans soins particuliers, en milieu rural et urbain, et rechercher une grande partie de leur propre nourriture, le supplément étant fourni parfois par l'exploitant.

Dans le **secteur moderne**, le développement de la filière avicole dépend en grande partie de la disponibilité des intrants nécessaires à son bon fonctionnement. Le déficit et l'excédant en poussins d'un jour, à certaines périodes de l'année, constituent un problème réel sur le marché de l'offre et de la demande. La

production nationale est généralement en deçà de la demande d'où le rationnement que subissent les producteurs pour la mise en place de nouvelles bandes.

Les difficultés d'approvisionnement en poussins d'un jour sont liées à plusieurs facteurs tels que l'insuffisance de production des accoueurs industriels, l'insuffisance de la planification de l'offre et de la demande, l'apparition à certaines périodes d'éleveurs occasionnels et la concentration des couvoirs à Abidjan, loin des élevages de l'intérieur du pays.

La disponibilité en qualité et en quantité du maïs est aussi problématique. En effet, cette céréale qui entre pour 60 % dans la fabrication des aliments pour volaille connaît, à certaines périodes de l'année, des pénuries sur le marché. Cela est dû à deux principaux facteurs à savoir la compétition pour sa consommation entre les besoins humains et ceux des animaux et l'insuffisance de silos de stockage de cette céréale. Ces facteurs provoquent un accroissement du prix d'achat du maïs qui est répercutée sur les prix des produits avicoles.

D'autres contraintes identifiées sont la pénurie et la cherté des tourteaux de coton et de soja ainsi que la farine de poisson. La fermeture de l'usine de TRITURAF à Bouaké a en est une des causes majeures. Les prémix vitaminés et autres acides aminés pour la fabrication d'aliments de volaille sont également importés et donc reviennent aussi chers.

### **1.2.2.2. Les faibles performances des élevages**

**Au niveau de l'élevage traditionnel**, l'aviculture familiale emploie des techniques rudimentaires et exploite des volailles de races rustiques, de petite taille, à faible productivité, trouvant elles mêmes leurs aliments sur le terrain au cours de leur divagation. La faible productivité est liée à diverses contraintes notamment, les faibles investissements consentis par les éleveurs.

**Dans l'élevage moderne**, les défaillances dans l'application des normes techniques liées au bâtiment et au matériel d'élevage sont à l'origine des mauvaises performances. La mauvaise qualité du matériel de construction des bâtiments, l'absence de clôture des fermes et le vide sanitaire mal effectué peuvent expliquer cette contreperformance. Il faut également souligner le fait que la Côte d'Ivoire ne dispose pas de fermes de grands parentaux. La productivité des élevages peut être négativement affectée étant donné les conditions climatiques et sanitaires différentes de celles des pays exportateurs.

### **1.2.2.3. Les contraintes liées à la qualité et la normalisation des produits avicoles**

La fabrication d'aliments industrielle est assurée au plan national par huit (8) opérateurs dont cinq (5) sont dans la zone d'Abidjan. La qualité des aliments n'est pas normalisée. Ce qui a été souvent sources d'incompréhensions entre industriels et éleveurs. De plus, face à la cherté des aliments, une majorité des éleveurs commencent à fabriquer de façon artisanale les aliments dans les fermes et ceci pourrait expliquer en partie la contre performance des élevages modernes.

La qualité des poussins d'un jour est également à améliorer, notamment au niveau du poids. Les premiers vaccins à administrer in situ au couvoir ne sont pas souvent réalisés.

Les opérations de contrôle de la qualité des intrants et extrants (aliments, poussins, œufs de consommation, etc.), relèvent de la compétence de la Direction des Services Vétérinaires (DSV), de la Direction de la Nutrition et de l'Agrostologie (DNAA) et du LANADA. Il n'existe pas encore de liens formels de partenariat entre les OPA de la filière et les structures de contrôle dont les interventions deviennent de plus en plus indispensables à la compétitivité des produits avicoles.

### 1.2.3. Contraintes sanitaires

Bien que des mesures de biosécurité aient été déployées dans les exploitations du secteur avicole ivoirien, des contraintes sanitaires subsistent, notamment :

- en matière d'hygiène d'habitat de la volaille ;
- en matière de ressources humaines qualifiées pour l'encadrement sanitaire ;
- en matière de veille sanitaire et épidémiologique ;
- en matière de normalisation de la biosécurité dans les élevages et sur les marchés.

**Dans la filière traditionnelle**, le manque d'hygiène et la précarité des conditions d'habitat sont sources de retards de croissance du cheptel et de maladies. La contrainte majeure à ce niveau est l'absence de prophylaxie dans ces élevages. Cette contrainte conduit à la perte de 75 %, voire 100 % du cheptel. Les maladies les plus redoutées sont la maladie de Newcastle et la maladie de Marek. On note aussi une prédominance des maladies comme le Gumboro, la Coccidiose, la peste aviaire.

**Concernant la filière moderne**, l'environnement dans lequel les éleveurs opèrent est, pour la majorité, mal adapté. L'environnement physique est d'abord peu propice car les bâtiments sont inadaptés et construits avec du matériel précaire. Le climat trop humide et lourd concourt à favoriser les épidémies. Les maladies telles que la maladie de Gumboro, la maladie de Newcastle et les coccidioses sont les pathologies dominantes.

Le système de veille sanitaire est pratiquement absent à cause du faible niveau d'opérationnalité de la surveillance épidémiologique sur toute l'étendue du territoire national. Les normes de biosécurité ne sont pas toujours optimales dans les élevages modernes ivoiriens et la survenue de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) en Côte d'Ivoire en 2006, a montré les limites et/ou l'inexistence du système de veille sanitaire ivoirien.

### 1.2.4. Contraintes économiques

Elles se caractérisent par la concurrence déloyale, le poids de la fiscalité, les difficultés de commercialisation des produits avicoles et les problèmes de financement du secteur.

#### **1.2.4.1. La concurrence déloyale**

Avec les accords de l'OMC et ceux des APE que la Côte d'Ivoire a ratifiés, les politiques protectionnistes et autres barrières tarifaires ont été levées. Cette situation a exposé notre économie à une concurrence déloyale de la part des pays de l'UE et du continent américain.

Pour ce qui est de la filière avicole, des importations massives ont été enregistrées de 2002 à 2005 pour en moyenne 15 000 tec de viande de volailles. Les bas prix pratiqués ont eu comme impact la baisse de la production locale et les prix laissent entrevoir une politique de dumping.

Cette concurrence déloyale a été une catastrophe pour l'aviculture nationale dont la production est passée de 10 000 tec à environ 7500 tec sur cette même période.

#### **1.2.4.2. Les contraintes liées à la fiscalité dans le secteur avicole**

Selon les éleveurs, les services des impôts parcourent les exploitations et estiment les impositions sur la base du nombre de bâtiments, le nombre de poussins et la superficie occupée. Le calcul ne se fait pas sur une base légale claire. En effet, selon les éleveurs, cette façon de procéder n'est pas documentée (décret, arrêtés) et elle ne tient pas compte des risques de production (mortalité).

En 2002, l'IPRAVI a commandité une étude en vue de proposer une structure fiscale adaptée à la filière. Trois (03) recommandations de cette étude ont été formulées :

- la taxation des intrants et produits avicoles à la TVA qu'après l'assainissement de la filière de sorte à assurer la neutralité de ladite taxe à envisager;
- la mise en place d'un système d'imposition du revenu des exploitants avicoles sur la base du bénéfice forfaitaire ou du bénéfice réel réalisé par chaque exploitant plutôt que sur le chiffre d'affaires qui ne tient pas compte des charges d'exploitation.
- la prise en compte des aléas (mortalités, catastrophes naturelles) dans l'imposition de l'exploitation.

#### **1.2.4.3. Les difficultés de commercialisation des produits avicoles**

Les difficultés de commercialisation des produits avicoles se situent à plusieurs niveaux :

- La prospection des marchés : les promoteurs ne font pas de prospection avant la création des élevages ;
- La mise en marché : les conditions de transport ne sont pas toujours adaptées. Hormis les villes d'Abidjan et de Yamoussoukro où quelques professionnels disposent d'infrastructures pour la vente des produits avicoles, la majorité des autres villes et marchés ne disposent pas d'infrastructures adaptées ;

- La vente des produits : la présentation des produits en poulets vifs ou en poulets abattus entier renchérit les prix du poulet à l'achat, surtout pour les bourses modestes.

#### **1.2.4.4. Les contraintes liées au financement**

La majorité des acteurs de la filière rencontrée estime que les banques commerciales et bien d'autres institutions bancaires sont réticentes pour investir dans la filière avicole. Cette réticence se justifie par le risque élevé de mortalité, de la survenue de tout autre sinistre et aussi de l'insuffisance des garanties offertes par les petits et moyens producteurs. De l'avis de certains grands exploitants qui ont accès aux crédits, les taux d'intérêt pratiqués par ces institutions financières commerciales (plus de 18%) sont prohibitifs par rapport au niveau actuel de rentabilité des élevages. Ce qui relève les coûts de production et renchérit les prix de vente aux consommateurs.

L'absence d'un système de financement adapté au secteur avicole constitue un frein à son développement.

L'insuffisance de financements destinés aux services publics d'appui au secteur avicole constitue également une contrainte. En outre, le Fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale chargé de financer la filière avicole est insuffisamment alimenté et d'un très faible niveau.

Compte tenu de l'insuffisance des garanties offertes par les exploitations de petite et moyenne taille, les banques commerciales sont réticentes à investir dans le secteur agricole en général et l'aviculture en particulier. En outre, les taux d'intérêts supérieurs à 18 %, que pratiquent les institutions financières ou mutualistes sont prohibitifs en comparaison avec le taux de rentabilité des élevages. Ce qui ne permet pas aux petits et moyens producteurs, qui sont d'ailleurs les plus nombreux, d'emprunter auprès de ces institutions financières.

#### **1.2.5 Contraintes organisationnelles**

La majorité des opérateurs ignorent l'existence de l'Interprofession Avicole et ne se soumettent pas aux règles de cette organisation. En outre, il n'existe pas d'organisations représentatives au niveau de chaque maillon de la filière. Par exemple, une organisation à la base pour les accoueurs, pour les éleveurs de poulet de chair, pour les éleveurs de poules pondeuses, etc.

Au niveau local, certaines organisations professionnelles ne sont pas assez outillées pour conduire leurs activités. Par ailleurs, il n'existe pas de plateforme d'échanges entre les diverses organisations professionnelles sur certaines questions, notamment la fixation des normes de qualités et des prix des produits avicoles.

L'on note également l'inexistence d'un cadre formel d'intervention entre l'Etat et l'Interprofession. D'ailleurs, le contrat-plan Etat/IPRAVI signé en 1998 entre les parties n'a jamais été exécuté.

### **1.2.6. Contraintes liées à la formation et à l'encadrement**

La plupart des acteurs ne maîtrisent pas suffisamment les techniques de production (itinéraires techniques et sanitaires) et de commercialisation des produits avicoles, faute de formation adaptée.

L'on relève aussi l'insuffisance de structures de formation spécialisées pour les éleveurs et les conseillers d'élevage.

En ce qui concerne l'encadrement, les éleveurs sont exposés à une multitude de personnes non qualifiées en la matière. L'ANADER, structure d'appui au monde rural, n'est pas suffisamment impliquée dans l'encadrement de l'aviculture moderne.

Les vétérinaires installés en clientèle privée sont en nombre insuffisant et ne disposent pas de personnels qualifiés et de ressources matérielles adéquates pour l'appui conseil à l'aviculture moderne.

## **1.3. Conséquences des crises sur l'aviculture**

### **1.3.1. Crise militaro-politique**

La crise militaro-politique survenue depuis septembre 2002, qui a occasionné la partition de fait du pays en deux zones (Zone CNO et la zone sous-contrôle gouvernemental) a eu des conséquences défavorables sur les filières de productions animales et plus particulièrement sur la filière avicole.

Cette situation a en effet aggravé le déficit structurel en productions avicoles en entravant la production et la commercialisation des produits en provenance de la région Nord dans les autres régions du pays. La production a souffert de la désorganisation du réseau de transport, du blocage du système bancaire et du mouvement important de nombreux travailleurs immigrés.

Du fait de ce conflit armé, les importations de volailles traditionnelles des pays frontaliers ont été presque stoppées, laissant le champ libre aux importations extra africaines de volailles modernes. Pour faire face aux difficultés d'approvisionnement en produits carnés, des dispositions administratives ont été prises pour favoriser l'importation de viandes et de découpes de volailles congelées. Ces importations ont entraîné du coup, une forte concurrence des produits avicoles locales.

La situation a abouti en 2003 à un déséquilibre en faveur des importations avec 15 391 tonnes d'abats de volailles modernes importées contre 7 534 tonnes de viande de volaille produites localement. Ces évolutions s'expliquent par le fait que les découpes de volailles importées étaient moins chères que la volaille locale.

### 1.3.2. Grippe aviaire (Influenza Aviaire Hautement Pathogène)

Les interprétations diverses et néophytes des conséquences sur la santé publique de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont créé une psychose au sein de la population ivoirienne. Cette psychose a provoqué un comportement de méfiance vis-à-vis des produits de volailles. En fait, la population craignait la transmission de la maladie à l'homme ; ce qui a conduit à un refus de consommation de la viande de volaille et des œufs.

Ainsi, les conséquences de l'apparition de la grippe aviaire en Côte d'Ivoire, sur la filière avicole nationale ont été nombreuses. Par exemple, Les poulets issus des élevages modernes en âge de commercialisation sont restés sur les fermes pendant plusieurs semaines. Il y a eu plus de 80 % de baisse des ventes des produits avicoles. Les méventes et la raréfaction des ressources financières des éleveurs pour entretenir les poulets ont provoqué des mortalités élevées.

De nombreux éleveurs n'ayant plus de fonds de roulement ont dû abandonner leurs activités avicoles. Les poussins sortis des couvoirs ont été détruits à défaut d'élevages fonctionnels. De façon globale, la grippe aviaire a occasionné un recul de l'activité avicole.

Les coûts supportés (incidences financières identifiées) par les différents opérateurs ont été définis en termes, de surcoût de production dans les élevages industriels et semi-industriels, de mévente des produits avicoles issus des secteurs moderne et traditionnel et de pertes financières évaluées à plus de 14 milliards F CFA en 2006.

La grippe aviaire a aussi occasionné la hausse des prix des denrées d'origines animales, un manque à gagner au niveau des autres secteurs d'activité agricoles (maïs) et agro-industriels (meunerie, sous produits de pêche, etc.). Il en est de même pour la distribution des intrants et produits vétérinaires. De plus, les restructurations des grands élevages modernes ont occasionné des chômage techniques et des pertes d'emploi pour de nombreux chefs de famille.

Les mesures de lutte contre la grippe aviaire prise lors de l'apparition des foyers ont permis de maîtriser la maladie. Toutefois, les mesures de biosécurité appliquées dans les marchés, sur les aires d'abattage et au cours du transport des volailles, n'ont pas été rigoureusement observées de façon durable. Dès lors, les marchés et les aires d'abattage constituent une menace potentielle de réapparition de la maladie.

En ce qui concerne la réglementation portant déclaration d'infection de la grippe aviaire et instituant les mesures générales de police sanitaire à mettre en œuvre, il ne ressort pas de mise en application des mesures de biosécurité au cours du transport des volailles (depuis l'exploitation jusque dans les marchés) ni sur les aires d'abattage.

### **1.3.3. Importations massives de poulets congelés**

Les données statistiques sur les importations de viande de volailles montrent une hausse des importations à partir de 2003 due à la crise militaro-politique. Les importations ivoiriennes qui étaient de 4 212 tonnes en 2001 passent à 15 391 tonnes en 2003. Cette forte hausse des importations constitue un risque potentiel pour l'avenir de la filière nationale.

A partir de 2005 cette tendance s'est inversée avec une forte réduction des importations de viandes et abats de volailles congelées qui de 13 000 Tonnes environ sont passées à 6300 Tonnes ; du fait de la hausse du montant des prélèvements compensatoires et de l'épidémie de grippe aviaire déclarée dans de nombreux pays industrialisés.



## 2. Réponses nationales face aux contraintes du secteur

### 2.1. Au niveau du cadre institutionnel

L'Etat a créé la SODEPRA en 1972 pour promouvoir le développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), la SODEPRA a été dissoute en 1994 avec d'autres structures d'Etat (SODEFEL, SATMACI, CIDV ...), pour faire place à une agence unique d'encadrement du mode rural dénommé l'ANADER. Néanmoins, certains projets tels le PE2C et le projet de développement de l'élevage se sont maintenus pour renforcer les actions de développement du secteur avicole.

En 2007, le MIPARH a mis en place le Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale (PAPAN) destiné à contribuer à la relance de la filière avicole moderne. La refonte des projets du MIPARH en 2009 a abouti à la création du PADECI qui a, entre autres missions, le développement de l'aviculture traditionnelle.

### 2.2. Au niveau législatif et réglementaire

#### 2.2.1. En matière d'installation des exploitations

La loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement institue entre autres les règles générales d'installation des établissements «classés» (abattoirs, élevages industriels ...).

Le Décret n° 98-70 du 13 février 1998 fixe les règles générales d'installation des exploitations d'élevage. Ce Décret définit les conditions d'installation des exploitations d'élevage, dans les communes, les sous-préfectures et les départements.

#### 2.2.2. En matière d'exercice des professions

Le Décret n° 93-312 du 11 mars 1993 fixe les conditions d'exercice des professions touchant au commerce des animaux, des denrées animales et d'origine animale destinée à la consommation humaine. Ce décret institue une commission interministérielle qui agréé tous les professionnels du secteur de la commercialisation des animaux, des denrées animales et d'origines animales.

L'arrêté N° 12/MINAGRA du 30 janvier 1996 stipule que les opérateurs économiques intervenant dans la fabrication, l'importation et la commercialisation des produits destinés à l'alimentation animale, doivent, préalablement à l'exercice de leurs activités, être agréés par le Ministre chargé des ressources animales.

L'arrêté n° 019/MIPARH/CAB du 9 avril 2009 fixe la procédure et les conditions d'octroi d'agréments sanitaires aux opérateurs économiques intervenant dans l'importation, l'exportation et la fabrication des aliments pour animaux.

### **2.2.3 En matière de biosécurité**

L'arrêté n° 020/MINAGRA/CAB du 9 avril 2009 fixe les frais d'inspection et de contrôle sanitaires et qualitatifs des denrées destinées à l'alimentation des animaux domestiques, d'élevage et d'aquaculture.

### **2.2.4 En matière de production**

Le Décret n° 96-435 du 3 juin 1996 réglemente la production et la commercialisation des œufs à couver et des poussins de volailles de basse-cour. Ce Décret prévoit en son article 2 que la production, l'importation, la commercialisation et le transport d'œufs à couver et de poussins, ainsi que la mise en incubation d'œufs à couver, ne peuvent être effectués que par les établissements agréés par le Ministère chargé des ressources animales.

### **2.2.5. En matière de norme, de qualité et de commercialisation des produits**

Le Décret n° 96-435 du 3 juin 1996 en son article 10 prévoit que des arrêtés conjoints du Ministère chargé des ressources animales et du Ministère chargé du commerce, fixent les normes de la qualité des œufs à couver et des poussins. Un arrêté du Ministère chargé des ressources animales fixe les modalités techniques du contrôle officiel par ses services de la qualité des poussins et des œufs.

L'arrêté n° 163/MINAGRA du 14 août 1996 institue un agrément préalable à l'exercice des établissements intervenant dans la production, l'importation, la commercialisation et le transport des œufs à couver et des poussins de volailles de basse-cour.

### **2.2.6 En matière de financement et développement de la filière**

La loi n°90-442 du 29 mai 1990 institue un prélèvement compensatoire sur tous les produits animaux importés, hors CEDEAO, destinés à la consommation humaine. Le décret n°90-445 du 29 mai 1990 fixe les modalités d'application de cette loi. Elle a été prise dans le cadre de la libéralisation du marché de la viande, et vise à restaurer les conditions d'une concurrence loyale en luttant contre le dumping des produits importés.

L'annexe fiscale à la loi de finance 2005 prorogée par l'ordonnance 2009-406 du 31 décembre 2009 a porté le montant maximum du prélèvement compensatoire sur les produits avicoles destinés à la consommation humaine, à un niveau fixe de 1000 F CFA le kilogramme. Le produit de ce prélèvement est reversé pour 50 % dans un fonds d'aide à la production avicole nationale.

L'arrêté interministériel n°11/MIPARH/MDPMEF du 26 février 2007 fixe les modalités de gestion du Fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale.

## **2.3. Au niveau du financement**

### **2.3.1. Mise en place de lignes de crédit**

L'Etat ivoirien a apporté son appui au financement de la filière depuis 1982, à travers le projet de développement des élevages à cycles courts dans le Sud-Est du pays. Dans ce cadre, l'Agence Française de Développement (AFD) a octroyé une ligne de crédit d'un montant de 300 millions FCFA auprès de l'ex-BNDA de 1982 à 1991.

Un certain nombre de problèmes ont entraîné l'arrêt de l'octroi des crédits BNDA aux aviculteurs à savoir la non maîtrise des décaissements ayant favorisé des dépassements dans les crédits accordés ; la non prise en compte le plus souvent par les études techniques et financières de certaines réalités du terrain (mévente, épidémie pouvant conduire à la perte du cheptel, etc.) ; le mécanisme de recouvrement mis en route parfois très tard conduit à alourdir les dettes des acteurs du fait des intérêts payés au titre de retard de paiement.

D'autres lignes de crédit ont été mises en place par les projets BAD-Elevage, PE2C et PADECI. La ligne de crédit du Projet PE2C a été rendue possible grâce à l'appui financier accordé par la Coopération Française à hauteur de 400 millions de F CFA. Cette ligne de crédit gérée par la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédits des Eleveurs (CMECEL) a été approvisionnée à hauteur de 40 % du montant accordé. Concernant le projet PADECI, créé en 2009, un crédit en valeur - nature est accordé aux promoteurs d'élevages en général sur le financement.

### **2.3.2. Signature de contrat-plan**

L'Etat s'est désengagé des fonctions de production, de service et de promotion des organisations professionnelles mais reste présent pour assurer ses fonctions régaliennes, notamment la réglementation, le contrôle de la qualité des produits, le suivi sanitaire des exploitations, la fiscalité et la parafiscalité.

La filière avicole ivoirienne est certes animée par les acteurs privés mais leur interlocuteur privilégié demeure l'Etat à travers ses démembrements. C'est dans ce cadre qu'un contrat-plan a été signé entre l'Etat et l'IPRAVI en 1998. Le programme adossé à ce contrat plan n'a pu être adopté et mis en œuvre.

### **2.3.3. Auto financement du secteur par le privé**

La majorité des entreprises industrielles ont démarré leurs activités avec des fonds propres. C'est par la suite, compte tenu du développement de leurs activités qu'elles ont sollicité des prêts auprès des structures bancaires.

Quant aux producteurs individuels sous contrat, ils s'installent à leurs propres comptes et établissent ensuite des contrats avec certains industriels tels que la SIPRA et FOANI SERVICES qui leur fournissent des intrants, le matériel d'élevage et leur rachètent la production à la fin de la bande.

S'agissant, des producteurs individuels autonomes, en grand nombre, dotés de moyens modestes, ils financent leurs activités sur fonds propres. Ces producteurs s'approvisionnent auprès des industriels pour les intrants avicoles. Certains parmi eux ont des petites unités de fabrique d'aliments de volaille.

#### **2.3.4. Mise en place du Fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale (FAPAN)**

En 2005, l'Etat a créé le FAPAN par la loi de finance n°2005-161 du 27 avril 2005. Ce fonds est alimenté par 50 % du montant des prélèvements compensatoires sur les produits avicoles importés hors CEDEAO.

Ce fonds est géré conjointement par le ministère en charge de la production animale et le ministère en charge de l'économie et des finances à travers le Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale.

## 3. Présentation du PAPAN

### 3.1. Vision

L'Etat et les opérateurs privés visent à l'horizon 2021, à travers le Programme d'Appui à la Production Avicoles Nationale (PAPAN), à favoriser la promotion d'une production avicole durable.

### 3.2. Missions

Le PAPAN tire son essence de l'adoption de loi des finances n° 2005-161 du 31 mai 2005. Il a pour missions de mobiliser les ressources du fonds d'aide à la production avicole nationale et de rechercher des financements pour le secteur avicole sous diverses formes (crédits, dons, etc.).

Il a également pour responsabilité, de gérer les fonds tirés des montants du prélèvement compensatoire effectués sur les produits importés hors CEDEAO, et d'assurer le financement des différents projets inscrits dans le cadre de la relance du secteur avicole ivoirien.

### 3.3. Organisation du programme

L'arrêté interministériel n°10/MIPARH/MDPMMEF du 26 février 2007 portant création du Comité de Gestion du PAPAN, fixe l'organisation et la composition du PAPAN. Conformément à cet arrêté, le PAPAN comprend :

- un Comité de Gestion et
- un Secrétariat Technique.

Le Comité de gestion est composé de 12 membres repartis comme suit :

- six (6) Représentants de l'Etat (MIPARH, MEF, Ministère du Commerce, Ministère de l'Industrie)
- Six (6) représentants de la filière avicole dont deux producteurs, deux industriels et deux commerçants ou distributeurs.

Le Secrétariat Technique assure les tâches quotidiennes du Programme.

### 3.4. Objectifs

#### 3.4.1. Objectif général

L'objectif général visé dans le cadre du Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale (PAPAN) est de promouvoir le développement de l'aviculture en Côte d'Ivoire.

### 3.4.2. Objectifs spécifiques

Au cours de sa première réunion du 22 mai 2008, le Comité de Gestion de ce programme a adopté une lettre de cadrage de la mission du PAPAN dans laquelle étaient déclinés les objectifs spécifiques suivants :

- renforcer les capacités des organisations professionnelles et des services d'appui de l'Etat ;
- Mettre à disposition des aviculteurs des infrastructures et des équipements d'intérêt collectif ;
- Apporter des garanties aux prêts bancaires à consentir et des aides directes à accorder aux opérateurs sinistrés (grippe aviaire, guerre, etc.) ;
- Apporter des appuis spécifiques à la filière sous la forme d'études à réaliser, de facilitation d'un certain nombre de négociations, de financement pour la participation aux forums, salons et ateliers nationaux ou internationaux, de contribution à la gestion des épizooties.

### 3.5. Bénéficiaires

- ✓ Les opérateurs économiques du secteur avicole :
  - Les éleveurs ;
  - Les accouveurs ;
  - Les provendiers ;
  - Les transformateurs ;
  - Les revendeurs.
  - Les organisations professionnelles du secteur avicole.
  
- ✓ Les acteurs de l'administration publique :
  - Les services de contrôle et d'inspection sanitaire et vétérinaire du MIPARH ;
  - les services du MIPARH chargés de la santé animale et de lutte contre les épizooties ;
  - le LANADA ;
  - les institutions de formation, de recherches et de vulgarisation.

### 3.6. Ressources du PAPAN

Les activités du PAPAN sont financées à partir du Fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale (FAPAN) constitué principalement de 50% des prélèvements compensatoires sur les importations hors CEDEAO de viande et abats de volaille.

Suivant l'arrêté interministériel n°11/MIPARH/MDPMMEF du 26 février 2007 fixant les modalités de gestion du fonds d'aide à la production avicole nationale ; pour chaque année budgétaire, les ressources du FAPAN sont réparties comme suit :

- Crédits ou garanties au profit des aviculteurs et leurs organisations professionnelles : 60%
- Fonds d'urgence pour les cas d'épizooties : 20%
- Dépenses relatives au renforcement de la capacité d'intervention des services de contrôle et d'inspection sanitaire : 15%
- Fonctionnement du comité de gestion : 5%

### **3.7. Bilan de la mise en œuvre du PAPAN**

#### **3.7.1. Recouvrement des ressources**

Dans le cadre de la mobilisation des ressources issues du prélèvement compensatoire, le PAPAN collabore avec les services de la Douane pour la délivrance des attestations de recettes indiquant le niveau de prélèvements devant être reversés au fonds d'aide à la production avicole nationale. De 2005 à 2009, le montant global recouvré à la Douane est de **1 141 647 500 F CFA**.

Le PAPAN a réussi à capter environ 16,26 % du Fonds d'Aide sur les recettes 2005 à 2009 pour la réalisation des actions planifiées en 2009 et 2010, pour un montant global de 185 630 000 F CFA.

#### **3.7.2. Résultats majeurs**

En vue de connaître la situation réelle du secteur avicole ivoirien, le PAPAN a conduit, en liaison avec les opérateurs du secteur, une étude diagnostique du secteur. Il a également réalisé une évaluation de la mesure de relèvement du montant du prélèvement compensatoire sur les produits avicoles congelés importés hors CEDEAO.

Le PAPAN a par ailleurs effectué deux missions à l'étranger. La première est une mission d'études en Tunisie afin d'acquérir l'expérience de ce pays en matière de développement du secteur avicole. La deuxième au Mali s'inscrit dans le cadre de la mise en place de réseaux d'observatoires des filières avicoles nationales de l'espace CEDEAO.

Le PAPAN a élaboré une série de documents cadres à savoir le PSRA, le projet de mise en place de l'Observatoire de la Filière Avicole (OFAVI), la note d'orientation et les termes de référence du projet de Recensement des Professionnels de l'Aviculture moderne (RNPA).

Le PAPAN a assuré l'installation et l'équipement technique et a apporté des appuis logistiques au Secrétariat Permanent de l'IPRAVI, à la CMECEL et à la DPE.

### **3.8. Les difficultés rencontrées**

Les difficultés majeures rencontrées par le PAPAN sont :

- L'insuffisance des textes réglementaires ;
- la faible mobilisation des ressources par la Régie ;
- l'insuffisance de personnel qualifié ;
- le manque de véhicules de missions.

### **3.9. Enseignements tirés**

A travers le PAPAN, l'Etat a créé un cadre formel de concertation, de collaboration et de responsabilisation des parties prenantes de la filière avicole sur le rôle qu'elles doivent jouer dans la consolidation de ses maillons et dans sa stabilité.

L'adoption de la loi des finances pour la gestion de 2005 prorogée par l'ordonnance 2009-406 du 31 décembre 2009, a permis de mettre en place un mécanisme de financement pérenne du développement de l'aviculture.

Le PAPAN vient renforcer le dispositif de production et de gestion durable de la filière avicole.

Les résultats des études menées ont permis d'améliorer la connaissance de la filière avicole ivoirienne pour la planification de sa relance.



## 4. Atouts et Opportunités de la filière

### 4.1. Au plan international

La politique de développement de l'aviculture en Côte d'Ivoire obéit à la réalisation de l'objectif n°1 «réduire l'extrême pauvreté et la faim dans le monde» des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, le pays pourrait bénéficier des ressources attendues des institutions onusiennes.

### 4.2. Au plan régional

La Conférence des Chefs d'Etat des pays de l'UEMOA a adopté en 2001 la Politique Agricole de l'Union (PAU), dont l'objectif est de contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté.

Dans ce cadre, l'étude réalisée sur la compétitivité des grandes filières agricoles de l'espace UEMOA, a classé l'aviculture au troisième rang des cinq filières prioritaires.

### 4.3. Au plan national

L'Enquête du Niveau de Vie et des Ménages(ENVM), réalisée en 2008, révèle un taux d'accroissement démographique annuel moyen, estimé à 2,8 % entre 1998 et 2007. Cette enquête indique également une urbanisation accélérée avec un taux qui est passé de 15 % à 48 % sur la période de 1960 à 2007. De plus, l'on constate un développement de la consommation hors domicile. Ces évolutions constituent des opportunités commerciales pour le secteur avicole national.

#### ◆ Les ressources PTE (DSRP)

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), prend en compte le développement de l'aviculture notamment en son axe 3 relatif à la «création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et promotion du secteur privé comme moteur de la croissance ».

Ce cadre national de coordination des politiques économiques, financières, sociales et culturelles prévoit des financements additionnels, dont pourrait bénéficier le secteur avicole.

## 5. Principaux acteurs de la filière

### 5.1. Structures publiques en charge de la production avicole

La politique de développement de l'aviculture incombe au Ministère en charge de la production animale. Le décret n° 2007-471 du 15 mai 2007 portant organisation du MIPARH a créé un ensemble de Directions, de Services et de Structures sous tutelle qui conduisent les activités régaliennes de l'Etat dans les domaines de l'élevage, de la santé animale, de la biosécurité, de la recherche, de la formation, de la planification et du suivi-évaluation.

### 5.2. Organisations professionnelles de la filière

Le secteur privé, moteur de la croissance du secteur avicole est constitué par les organisations professionnelles ci-après :

**L'Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI)** représente la filière moderne avicole. Elle a signé en décembre 1998 avec l'Etat, un contrat-plan lui conférant la maîtrise d'œuvre du programme triennal de développement de la filière avicole ivoirienne. L'IPRAVI assure d'une part, la coordination et le développement de l'action associative et d'autre part, la définition et la mise en œuvre de normes et règles communes de conduite professionnelle. Dans le cadre du partenariat public-privé, l'IPRAVI contribue au côté de l'Etat, à la définition de la politique avicole.

**L'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI)** est représentée sur le territoire national par des sections départementales et regroupe les exploitants individuels, éleveurs de volaille de chair et producteurs d'œufs de consommation.

**L'Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI)** est composée, également d'exploitants individuels, d'éleveurs de volailles de chair et de producteurs d'œufs de consommation. Elle a des représentations dans les villes de l'intérieur et s'activent dans les secteurs de l'élevage de poulets de chair, de coquelets et de pondeuses (production d'œufs de consommation).

**L'Association des Industriels du secteur Avicole (INTERAVI)** comprend une douzaine de membres, exerçant l'activité d'accoupage, de fabricant d'aliment de volaille, de transformateur et/ou de conditionneur d'œufs de consommation. Ces principaux membres sont : IVOIRE POUSSIN, FOANI SERVICES, PROVETO, FACI, EDPO, FIRGI SARL, ALCI et COCO SERVICE.

**L'Association Nationale des Revendeurs de Volailles de Côte d'Ivoire (ANAREV-CI)** regroupe les revendeurs individuels (grossistes, revendeurs sur marchés et ambulants) de volailles exerçant dans les communes du District d'Abidjan.

### 5.3. Organisations partenaires de la filière

**Le Groupement des Vétérinaires Grossistes (GVG)** a été créé en décembre 2005 et regroupe les entreprises importatrices de médicaments, de prémix, de matériels vétérinaires. Le GVG est partie prenante mais pas un acteur direct de la filière. Etant

donné la déontologie de la profession, le GVG n'est pas pour le moment membre de l'IPRAVI. Le GVG est un forum d'échange d'expériences et de réflexions.

**Les Associations des consommateurs** regroupent l'ensemble des structures organisées en vue de la défense des intérêts des consommateurs. Les associations de consommateurs représentent l'ensemble de la population vivant sur le territoire national.

D'après le DSRP, la population ivoirienne est estimée à 20,8 millions d'habitants en 2008 avec un taux de croît de 3,3.

**La Caisse Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Éleveurs (CMECEL)** accorde des prêts à court terme à ses membres, notamment aux éleveurs.

**Les Banques commerciales** accordent des prêts à court et moyen terme aux plus grands exploitants.

## 6. Enjeux et défis

Au regard de l'analyse de la situation et de la politique nationale actuelle de promotion de la filière avicole, se dégagent les principaux défis suivants :

- ◆ **Assainir l'environnement de la filière** : Il s'agit particulièrement pour l'Etat, d'une part, d'assainir l'environnement de la filière en termes de fiscalité et de foncier, et d'autre part, de jouer efficacement le rôle de contrôle pour le respect des normes.
- ◆ **Assurer la protection de la filière contre la concurrence déloyale** : Il s'agit de développer des mécanismes de protection de la filière à l'image des pays comme la France, les Etats Unis d'Amérique, le Brésil et la Tunisie. Ces mécanismes visent à impulser le développement de la filière.
- ◆ **Améliorer le climat des affaires** : Il s'agit de veiller au respect et à l'application de toutes les mesures réglementaires en vue de créer un climat propice aux affaires.
- ◆ **Mettre en place une structure de financement** : il s'agit de faciliter le financement des activités avicoles à des taux préférentiels. En effet l'absence de garantie face aux nombreux risques et les taux d'intérêts élevés pratiqués excluent une forte proportion d'aviculteurs du système financier classique.
- ◆ **Mettre en place un système de sécurité sanitaire** : Il s'agit de se doter d'un dispositif de veille sanitaire pour prévenir et gérer les sinistres sanitaires.

## 7. Cadre de programmation proposé

### 7.1. Impact

La souveraineté alimentaire en matière de produits avicoles (poulets et œufs de consommation) est assurée en Côte d'Ivoire et les revenus des acteurs de la filière moderne sont améliorés d'ici 2021.

Relativement à la consommation de poulets, il s'agira de passer de 0,84 kg/hab/an en 2008 à 2 kg/hab/an en 2020 et par rapport à la consommation d'œufs de passer de 33 œufs/hab/an en 2008 à 56 œufs/hab/an en 2021 ; Ce qui représente une production d'environ 60.000 tonnes de viande de poulets et 1.678.000.000 œufs de consommation entraînant la création de plus de 15.000 nouveaux emplois directs.

S'agissant des revenus, ils devront passer de 100 F à 150 F CFA de marge bénéficiaire par kg de viande de poulet et de 25 000 F à 50 000 F CFA de salaire mensuel moyen par ouvrier.

Il s'agit alors pour l'Etat et les opérateurs de la filière avicole, sur une période de dix ans, de permettre au secteur avicole d'atteindre un niveau de développement en vue de contribuer à nourrir, quantitativement, qualitativement et à moindre coût, la population ivoirienne sur toute l'étendue du territoire.

### 7.2. Axes stratégiques

L'impact du PSRA sera atteint par la mise en œuvre de cinq axes stratégiques qui sont :

- ◆ Amélioration du cadre législatif et réglementaire ;
- ◆ Renforcement de la biosécurité ;
- ◆ Appui au financement de la filière ;
- ◆ Amélioration de la compétitivité ;
- ◆ Renforcement des capacités.

#### 7.2.1. Amélioration du cadre législatif et réglementaire

A travers l'axe « Amélioration du cadre législatif et réglementaire », il s'agira de prendre de nouveaux textes pour réglementer les secteurs d'activités de la filière qui ne sont régis par aucun texte, de revisiter et d'adapter les textes existants, de vulgariser l'ensemble de ces textes et de veiller à leur application effective.

Ainsi, au titre des installations des fermes, des textes devront prévoir l'aménagement des espaces avicoles dans les plans directeurs des villes.

S'agissant de la production des intrants avicoles, les textes qui seront pris ou votés devraient permettre de réglementer les installations des unités de production d'aliments et de poussins d'un jour (cahier de charges consensuel).

Concernant la fiscalité, le texte devra être élaboré sur la base d'un système de fiscalité concerté et adapté à la filière.

Par ailleurs, en raison de la fragilité des productions avicoles, les textes relatifs aux modalités de transport devront contribuer à garantir la qualité des produits et à lutter efficacement contre les tracasseries routières.

Des dispositions devront être également prises pour le contrôle efficace des entrées aux frontières terrestres, maritimes et lagunaires.

Cet axe stratégique va aboutir au résultat **Stratégique 1** « le cadre législatif et réglementaire de la filière avicole est amélioré et permet aux opérateurs de la filière d'exercer leur profession dans un environnement mieux structuré, sécurisé et propice.

Ce résultat stratégique sera obtenu à travers deux effets et sept produits. Ce sont :

**Effet 1** : Les secteurs de la filière avicole sont régis par les dispositions légales et réglementaires adaptées

- **Produit 1.1** : les textes relatifs à l'installation des fermes, à la production des intrants avicoles et au transport des produits avicoles sont révisés et adoptés
- **Produit 1.2** : Les textes fixant les conditions d'exercice des professions touchant au commerce des animaux, des denrées animales et d'origine animale destinés à la consommation humaine sont révisés et adoptés.
- **Produit 1.3** : Les dispositions relatives au contrôle des entrées aux aéroports, aux frontières terrestres et maritimes des produits avicoles sont actualisées et adoptées
- **Produit 1.4** : Les textes portant institution du Prélèvement Compensatoire (PC) sur les importations de produits avicoles hors CEDEAO sont révisés et adoptés
- **Produit 1.5** : Les textes relatifs à la fiscalité appliquée à la filière avicole sont révisés et adoptés
- **Produit 1.6** : Les domaines d'activités de la filière avicole non couverts par des textes réglementaires sont dotés de textes.

**Effet 2** : Les acteurs de la filière avicole connaissent mieux les textes et les respectent

- **Produit 2.1** : Les textes régissant la filière avicole sont vulgarisés
- **Produit 2.2** : Les textes régissant la filière avicole sont appliqués
- **Produit 2.3** : La loi sur le foncier rural est vulgarisée et appliquée

## 7.2.2. Renforcement de la Biosécurité

A travers l'axe « Renforcement de la biosécurité », la priorité sera de mettre en place un système de production et de contrôle pour maintenir un bon niveau sanitaire dans le processus de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits de la filière avicole.

Une attention particulière sera accordée, non seulement aux couvoirs, aux élevages, aux abattoirs, aux marchés-abattoirs, aux unités de production des aliments, mais aussi aux intrants pour la fabrication d'aliments et aux produits finis (poussins, œufs, poulets de chair et pondeuses, etc.). Il s'agira enfin de veiller au respect de l'environnement dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la filière. Tout cela devra concourir à terme à la mise à marché de produits de qualité physique et sanitaire acceptable et à la protection du cheptel animal national.

Ainsi, au niveau **des élevages et des couvoirs**, il sera nécessaire de veiller à la mise aux normes des infrastructures de production, de procéder au renforcement des capacités des opérateurs en matière de bonnes pratiques d'hygiène et de production (démarche à HACCP...). Il s'agira également de mettre un accent sur la mise en place d'un programme de contrôles officiels portant notamment sur les agréments sanitaires des couvoirs, les analyses de laboratoire et le respect de cahier de charges.

S'agissant des **abattoirs et centres de conditionnement des œufs**, il faudra effectuer un recensement et une mise aux normes des ateliers d'abattage (tueries particulières), et réaliser le renforcement des capacités des opérateurs. De même, il conviendra d'encourager la construction d'abattoirs municipaux par les collectivités territoriales, la création d'abattoirs privés et la réhabilitation de tueries particulières par les **OPE**.

Concernant les marchés, l'accent sera mis sur la construction de marchés-abattoirs à volailles et la construction de tueries améliorées. Un focus sera mis sur le renforcement de capacités des opérateurs en hygiène et organisation (application de guide de bonnes pratiques en hygiène dans les marchés à volailles vivantes. De plus, des contrôles sanitaires officiels relatifs aux agréments des infrastructures, aux autorisations d'exercice de la profession d'aviculteurs seront organisés. Un recensement des marchés/abattoirs et des professionnels de la filière sera réalisé en vue de la mise en place des agréments pour les marchés-abattoirs.

Relativement aux unités de fabrication d'aliments et de matériels d'élevage, un appui sera fourni pour la fabrication et la mise à disposition d'aliments en quantité, en qualité et à moindre coût aux éleveurs industriels et exploitants individuels.

Les structures d'importation et de distribution de médicaments et intrants vétérinaires seront également soutenues en vue de faciliter la fourniture régulière du marché.

Par ailleurs, l'utilisation des médicaments vétérinaires doit être conforme aux prescriptions requises (doses, délai d'attente, conditionnement, etc.).

A l'instar des couvoirs et des abattoirs, les moyens de transport utilisés pour la livraison des intrants, des poussins, des œufs et des poulets devront être adaptés et faire l'objet de suivi et contrôle réguliers.

En ce qui concerne la filière traditionnelle, le programme devra veiller à la mise en place d'un programme de vaccination en vue de protéger le secteur traditionnel et de préserver le cheptel du secteur moderne.

En définitive, cet axe va aboutir au **Résultat stratégique 2** « La biosécurité est améliorée et les produits avicoles (poulets et œufs) sont sains et de qualité » dont les caractéristiques en termes d'effets (3) et produits (12) sont :

**Effet 1** : Les poulets et les œufs sont produits, conservés et commercialisés dans les conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire adéquates

- **Produit 1.1** : Les infrastructures de production, de transformation, de transport et de distribution des produits avicoles sont conformes aux normes sanitaires, d'hygiène et de qualité ;
- **Produit 1.2** : Les équipements d'élevage sont accessibles et de qualité ;
- **Produit 1.3** : Les aliments destinés aux élevages sont accessibles et de qualité ;
- **Produit 1.4** : La production, l'importation, la détention et la distribution des médicaments vétérinaires sont mieux réglementés et leur utilisation est conforme aux prescriptions requises ;
- **Produit 1.5** : Les mesures sanitaires et hygiéniques (prévention, contrôle, suivi, soins, assainissement de l'environnement) dans les différents maillons de la chaîne de production, de conservation, de transformation, de transport et de commercialisation sont respectées ;
- **Produit 1.6** : Tous les déchets liés à l'activité avicole (fientes, cadavres, flacons issus d'abattoirs etc.) sont traités dans le respect de l'environnement.

**Effet 2** : La prévention et la prise en charge des catastrophes sanitaires et des urgences sont assurées

- **Produit 2.1** : Des mécanismes de veille sanitaire sont développés et fonctionnels ;
- **Produit 2.2** : Les catastrophes sanitaires et autres situations d'urgence sont mieux gérées ;
- **Produit 2.3** : Les capacités des institutions d'analyse, de contrôle qualité sanitaire sont renforcées ;
- **Produit 2.4** : Les compétences des acteurs en matière de gestion des catastrophes sont renforcées.

**Effet 3** : Les conditions d'élevage de la volaille traditionnelle sont améliorées



- **Produit 3.1** : L'habitat et l'alimentation de la volaille traditionnelle sont améliorés ;
- **Produit 3.2** : La couverture sanitaire de la volaille traditionnelle est renforcée.

### 7.2.3. Appui au Financement de la filière

L'axe stratégique 3 du PSRA va s'attaquer à « l'appui au financement de la filière ». Ainsi, les acteurs de la filière s'attelleront à la mobilisation des ressources, au financement des activités et veilleront à la pérennisation des ressources pour garantir le développement de la filière avicole.

Concernant la **mobilisation des ressources**, il sera mis en place un fonds de garantie de l'aviculture qui sera co-géré par l'Etat et l'interprofession. Ce fonds sera principalement mis en place par l'Etat. Il sera ensuite alimenté par les prélèvements sur les produits du secteur avicole et par une partie des ressources issues du prélèvement compensatoire (PC). Ce fonds pourra bénéficier des subventions des bailleurs de fonds notamment la FAO, le PNUD, l'AFD, le GTZ, l'USAID, l'UEMOA, la CEDEAO ainsi que des Institutions financières de développement dont la BOAD et la BAD. A cet effet, une table ronde des bailleurs de fonds sera organisée.

Un peu plus de 70% des besoins de financement seront pris en charge par les opérateurs. Pour cela, le fonds de garantie sera le déclencheur d'un système de revolving permettant à tous les acteurs du secteur d'avoir accès aux services de banques.

La recherche du soutien des partenaires s'opérera aussi à travers le développement d'un partenariat élargi et multisectoriel en direction des collectivités décentralisées, des communautés, du secteur privé, de la coopération bilatérale et multilatérale pour diversifier les sources de collecte de ressources. La mobilisation des ressources sera soutenue par un plan de communication intensif.

S'agissant des financements des activités avicoles, un dispositif formel comprenant les opérateurs du secteur avicole, les banques, les assurances et l'administration sera mis en place avec pour missions d'assurer la gestion, la promotion, le lobbying, le développement et la régulation du fonds de garantie. Ce dispositif définira des mécanismes en vue de la mise en place d'un fonds de roulement et d'un fonds de soutien pour accompagner les opérateurs du secteur avicole dans la réalisation des investissements techniques, mobiliers et immobiliers. Il devra par ailleurs apporter un appui aux structures de recherche et laboratoires d'analyse, de contrôle qualité et de suivi sanitaire et hygiénique.

La *pérennisation et la consolidation des acquis de la filière* devront constituer une priorité pour le PAPAN et l'IPRAVI. Ils s'attelleront à développer et à soutenir des mécanismes de sécurisation des financements et des acquis de la filière, à travers la

mise en place d'une couverture du risque (assurance vie, assurances des biens, couverture risque bancaire).

Cet axe sera soutenu par un renforcement des capacités des acteurs de la filière en techniques de mobilisation et de gestion des ressources. Il aboutira au **Résultat stratégique 3** « des fonds de soutien à la filière avicole sont disponibles et facilitent le financement durable des activités de la filière » ; lequel résultat sera obtenu à travers deux (2) effets et six (6) produits qui sont :

**Effet 1** : Des ressources destinées au développement de la filière avicole sont mobilisées

- **Produit 1.1** : Un fonds de garantie est mis en place ;
- **Produit 1.2** : *Des partenariats formels avec les acteurs secondaires (OPA productrices de maïs, de soja, de sous – produits agricoles et autres produits additifs ; secteur privé ; collectivités décentralisées ; supporteurs de la filière) sont créés et fonctionnels ;*
- **Produit 1.3** : Des ressources alternatives de soutien de la filière sont générées ;

**Effet 2** : Les projets de la filière avicole sont régulièrement financés et mieux gérés

- **Produit 1.1** : Un dispositif d'analyse et de sélection des projets soumis à financement est mis en place et fonctionnel ;
- **Produit 1.2** : Les projets des opérateurs et des OPA sont réalisés, suivis et évalués ;
- **Produit 1.3** : Des mécanismes de sécurisation des financements et des acquis de la filière sont développés.

#### 7.2.4. Amélioration de la compétitivité

L'axe stratégique « amélioration de la compétitivité » va consister à développer des mécanismes concourant à l'amélioration de la production, en quantité et en qualité, ainsi qu'à la promotion des produits avicoles, à l'effet de permettre aux opérateurs du secteur de tirer un meilleur profit de leur activité, en termes de plus-value.

L'amélioration de la productivité des productions avicoles invite à valoriser le métier d'aviculteur, à réhabiliter le potentiel de production avicole détruit ou abandonné en raison de la crise militaro-politique survenue en septembre 2002. De plus, un accent sera mis sur la valorisation des résultats de la recherche et le développement des secteurs porteurs dans la filière avicole.

Un appui devra être apporté aux opérateurs avicoles dans la réalisation des investissements en terme d'acquisition ou de renouvellement des outils et techniques de production, de transformation et commercialisation, d'aménagement des exploitations et le renforcement des capacités opérationnelles des exploitants. Le souci étant de permettre aux opérateurs d'être plus professionnels.

Les coûts des facteurs de production devront être revus à la baisse pour être plus accessibles aux opérateurs. Il s'agit de l'eau, de l'électricité et des intrants tels que le maïs et la farine de poisson. Pour ce faire, le Ministère en charge de la production animale, le Ministère de l'Agriculture, les opérateurs, et les bailleurs de fonds doivent se concerter pour conduire un programme national de production de maïs à haut rendement. L'augmentation de la production nationale de maïs permettra d'améliorer la disponibilité de cet intrant stratégique pour lequel un stock de sécurité devra être constitué.

A cette fin, plusieurs silos de stockage doivent être construits sur financement conjoint Etat-Interprofession avicole. La gestion de ces silos devra être assurée par une structure privée avec un contrôle de l'Etat. Une convention sera établie avec les producteurs de maïs et de soja uniquement destiné aux aviculteurs.

Le ministère en charge de la production animale devra surtout faciliter l'approvisionnement des organisations professionnelles avicoles en intrants de qualité et à moindre coût. Des appuis seront apportés aux organisations professionnelles avicoles ainsi qu'un appui au renforcement des capacités des membres pour rendre ces organisations plus dynamiques. En effet, il s'agira de regrouper les acteurs en des groupements économiques viables et de procéder à leur formation et recyclage aux techniques de production, de conservation, de gestion et de commercialisation.

Ce renforcement de capacités se traduira par (i) la formation au métier d'aviculteurs pour faire de l'aviculture la principale ou unique activité et (ii) la mise en place d'un encadrement professionnel pour tous les aviculteurs.

Il sera également procédé au renouvellement du système d'exploitation par un transfert de technologie dont les outils et techniques de production, de transformation et de commercialisation seront modernisés.

S'agissant du volet **promotion** du PSRA, la priorité devra être accordée aux activités qui font mieux connaître les produits avicoles ivoiriens. Ainsi, les acteurs de la filière devront initier et appuyer l'organisation des journées promotionnelles et autres forums nationaux et internationaux.

Par ailleurs, les promoteurs de la filière devront être associés aux missions d'échanges, de voyages d'études et de négociation, effectuées par le MPA. De plus, les professionnels de la filière, en liaison avec le MPA seront invités à éditer, à publier, consolider et capitaliser les meilleurs résultats et pratiques.

La décentralisation des activités de vente sera encouragée pour faciliter non seulement l'accessibilité des populations aux produits avicoles, mais pour accroître la consommation desdits produits. De ce point de vue, des circuits et modes de distribution adaptés seront développés à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Il sera aussi question de développer des mécanismes appropriés de soutien pour le développement des opportunités d'emplois et de création de richesses.

L'amélioration de la compétitivité devra impérativement prendre en compte l'évolution positive des paramètres de production. Selon, l'IPRAVI les paramètres de production à atteindre pour une consommation (population de 30 millions d'habitants) de 2 kg de viande par habitant et 56 œufs par habitant sont les suivants :

**Tableau 2 : Projections en élevage chair**

Paramètres	Valeur actuelle	Valeur projetée
<b>Viabilité</b>	93%	98%
<b>Poids moyen en Kg</b>	1,5 à 45 jours	1,9 à 35 jours
<b>Indice de consommation</b>	2,2	1,8
<b>Coût de production en F/Kg</b>	832	510,34

Sources : IPRAVI, contribution de l'INTERAVI à la préparation des états généraux, déc. 2009

**Tableau 3 : Projections élevage ponte**

Paramètres	Valeur actuelle	Valeur projetée dans vingt ans
<b>Viabilité en période de production</b>	85%	95%
<b>Nombre d'œufs par poule départ</b>	230	320
<b>Age de la réforme en semaines</b>	72	80
<b>Poids de l'œuf en (g)</b>	55	63
<b>Volume d'aliment consommé/ œuf en (g)</b>	160	150
<b>Coût de production d'un œuf en FCFA</b>	56	32,92

Sources : IPRAVI, contribution de l'INTERAVI à la préparation des états généraux, déc. 2009

**Tableau 4 : Projections dans l'activité de provende**

Matières premières	Situation actuelle			Projections	
	Volume dans la formule	Prix du kg	Coût de la formule	Prix du kg	Coût dans la formule
<b>Maïs</b>	55	130	71,5	100	55
<b>Issus de blé</b>	10	55	5,5	60	6
<b>Soja</b>	10	350	35	220	22
<b>Coton</b>	14,5	220	31,9	120	17,4
<b>Poisson</b>	6	500	30	463	27,78
<b>Coquillage</b>	4	35	1,4	40	1,6
<b>Sel</b>	0,25	100	0,25	93	0,2325
<b>Prémix</b>	0,25	1 800	4,5	1 665	4,1625
<b>TOTAL</b>	100		180,05		134,175

Gain/kg = 45,875 F/kg

Gain productivité machine (25% du coût actuel) = 5 F/kg

Gain net = 50,875 F/kg

Sources : IPRAVI, contribution de l'INTERAVI à la préparation des états généraux, déc. 2009

**Tableau 5 : Evolution de la capacité de production et des investissements réalisés entre 2005 et 2008**

Secteur	Capacité 2005	Investissements depuis 2005 (million FCFA)	Capacité actuelle
Couvoir (poussin/an)	14 868 000	1 126,153	31 680 000
Elevage de reproducteur (Reproducteur en ponte)	176 000	872,558	241 000
Usine d'aliment (tonne/an)	118 000	1 761,815	141 000
Abattoir (poulet abattu/an)	4 680 000	1 177,784	8 240 000
<b>Total</b>		<b>4 938,31</b>	

Sources : IPRAVI, contribution de l'INTERAVI à la préparation des états généraux, déc. 2009

En amont, ces améliorations seront soutenues par celles des élevages de reproducteurs et d'accoupage. Les mutations vont permettre de :

- passer à un taux proche des standards internationaux des souches reproductrices chairs (155 à 160), contre actuellement 115 poussins par poule reproductrice ;
- réduire de manière significative le coût de production du poussin d'un jour, soit à 235 F l'unité et 325 F l'unité respectivement pour les poussins d'un jour chair et ponte en période d'amortissement contre des coûts de production actuels qui sont de 300 F l'unité et 430 F l'unité respectivement.

En somme, la mise en œuvre de l'axe stratégique « amélioration de la compétitivité » devra aboutir au **Résultat stratégique 4** « La filière avicole est compétitive et constitue un secteur économique pourvoyeur de richesses et d'emplois ». Ce résultat sera apprécié à travers l'obtention des deux (2) effets et des onze (11) produits suivants :

**Effet 1** : La productivité des productions avicoles est améliorée

- **Produit 1.1** : Le métier d'aviculteur est valorisé ;
- **Produit 1.2** : Le potentiel de production avicole détruit ou abandonné est réhabilité ;
- **Produit 1.3** : Les résultats de la recherche dans la filière avicole sont valorisés ;
- **Produit 1.4** : Les secteurs porteurs (provenderies, couvoirs, abattoirs, fermes) dans la filière avicole sont développés ;
- **Produit 1.5** : Les outils et techniques de production, de transformation et de commercialisation sont modernisés et performants ;

- **Produit 1.6** : L'approvisionnement des opérateurs en intrants de qualité et à moindre coût est réalisé ;
- **Produit 1.7** : L'approvisionnement en médicaments, prémix et matériels d'élevage de qualité et à moindre coût est réalisé.

**Effet 2** : La promotion des produits avicoles est mieux assurée

- **Produit 2.1** : Les journées promotionnelles et autres forums sont organisés ;
- **Produit 2.2** : La participation des acteurs de la filière aux missions d'échanges, de voyages d'études et de négociation est effective ;
- **Produit 2.3** : Les meilleures pratiques sont consolidées et capitalisées ;
- **Produit 2.4** : Des circuits et modes de distribution adaptés des produits avicoles sont développés et opérationnels.

### 7.2.5. Renforcement des capacités

A travers l'axe « renforcement des capacités », l'Etat et les opérateurs du secteur doivent s'accorder pour rendre l'ensemble des parties prenantes plus aptes à assurer leurs missions, respectivement de coordination et de contrôle des activités avicoles, de production, de transformation et de commercialisation des produits.

Ainsi, les responsables de l'administration centrale et ses démembrements, des structures d'encadrement, d'appui, d'analyse, de recherche, de contrôle qualité, de formation et les consommateurs verront leurs compétences renforcées dans les domaines les concernant.

Les activités de renforcement de capacités seront également étendues aux opérateurs privés et aux travailleurs de la filière sur des modules tenant compte des différents maillons de la filière avicole.

Ces différentes actions de renforcement de capacités se traduiront par une série de formations, de missions d'échanges, des journées promotionnelles et des foires, de mise à niveau et d'appui en intrants, en matériels et équipements techniques et logistiques à l'ensemble des parties prenantes suivant un plan de formation et un plan d'approvisionnement des services dûment élaborés chaque année.

Un autre aspect non moins important sera d'accorder une attention particulière à une meilleure restructuration du secteur et notamment à une meilleure consolidation des organisations professionnelles pour rendre le secteur plus viable et crédible.

En vue d'assurer une meilleure connaissance du secteur, un focus sera mis sur la mise à disposition des parties prenantes, et de façon régulière, des informations réelles et actualisées. Cela supposera la réalisation d'études, d'enquêtes et des évaluations des activités et la mise en place de centre de gestion. Ces différents documents et mesures qui devront permettre d'apprécier les effets du secteur dans la vie

économique et sociale du pays, devront être élaborés, édités et diffusés auprès des parties prenantes.

Enfin, ce dernier axe du PSRA aboutira au **Résultat stratégique 5** « Les capacités opérationnelles de l'ensemble des parties prenantes sont renforcées en matière de développement et de promotion de l'aviculture ». Il est ainsi caractérisé par l'obtention de quatre (4) effets et quatorze (14) produits, énoncés ci – après :

**Effet 1** : Les acteurs des structures de service public d'encadrement, d'appui, de recherche et de formation sont compétents et outillés

- **Produit 1.1** : Les capacités des responsables des services centraux sont renforcées ;
- **Produit 1.2** : Les capacités des responsables des services déconcentrés sont renforcées ;
- **Produit 1.3** : Les capacités des services en charge des programmes et projets du secteur avicole sont renforcées ;
- **Produit 1.4** : Les capacités des acteurs des structures de service public de recherche sont renforcées ;
- **Produit 1.5** : Les capacités des responsables des services du PAPAN sont renforcées.

**Effet 2** : Les opérateurs privés de la filière avicole sont professionnels et dynamiques

- **Produit 2.1** : Les capacités des industriels de la filière avicole sont renforcées ;
- **Produit 2.2** : Les capacités des éleveurs de la filière avicole sont renforcées ;
- **Produit 2.3** : Les capacités des revendeurs de la filière avicole sont renforcées.

**Effet 3** : Les organisations professionnelles de la filière avicole sont professionnelles et dynamiques

- **Produit 3.1** : Les organisations professionnelles de la filière avicole sont mieux structurées ;
- **Produit 3.2** : Un appui au renforcement des OP existantes du secteur avicole est apporté.

**Effet 4** : La situation du secteur avicole est mieux connue

- **Produit 4.1** : L'observatoire national de la filière avicole est redynamisé ;

- **Produit 4.2** : Les informations actualisées sur la filière avicole sont diffusées ;
- **Produit 4.3** : Des études, enquêtes et évaluations des activités sont réalisées et diffusées ;
- **Produit 4.4** : Le recensement et l'identification des opérateurs de la filière avicole sont réalisés.

## 8. Conditions de réussite et hypothèses de risques

Certains facteurs déterminants apparaissent comme des conditions nécessaires pour la réussite de la stratégie de relance de l'aviculture ivoirienne. Les plus importants sont les suivants :

### 8.1 Conditions de réussite

- l'adoption et l'appropriation du plan stratégique de relance de l'aviculture ivoirienne par l'ensemble des parties prenantes ;
- l'établissement de partenariat au niveau international, national et décentralisé qui permet d'impliquer tous les acteurs et partenaires de la filière avicole ;
- le financement du PSRA;
- l'accroissement du budget du fonds d'aide à la production avicole nationale;
- le renforcement de l'appui du fonds d'aide à la production avicole aux opérateurs du secteur avicole ;
- l'exécution des missions du PSRA selon le principe de subsidiarité ;
- le renforcement des capacités techniques et financières du PAPAN ;
- le renforcement des capacités techniques et financières de l'IPRAVI ;
- la solidarité des opérateurs du secteur avicole.

### 8.2 Hypothèses de risques

- La paix et la cohésion sociale sur toute l'étendue du territoire pour offrir un cadre propice à l'exécution du Plan Stratégique ;
- Dépréciation de la monnaie.



## 9. Mise en œuvre et Suivi-Evaluation du Plan

### 9.1. Ancrage institutionnel

Le PSRA est validé, programmé, soutenu, mise en œuvre et suivi par trois ministères techniques, à savoir :

- le Ministère en charge de la production animale ;
- le Ministère en charge du plan et du développement ;
- le Ministère en charge de l'économie et des finances.

Ces trois Ministères composent le Comité Interministériel du PSRA. Ce Comité a pour principales tâches :

- de rendre compte des activités du PSRA au Gouvernement ;
- de signer les conventions ou textes visant à obtenir les ressources financières indispensables à la mise en œuvre du PSRA ;
- de représenter le Gouvernement auprès des institutions internationales partenaires du PSRA.

### 9.2. Cadre de mise en œuvre

#### 9.2.1 Stratégie de mise en œuvre

En vue d'une coordination efficace et efficiente, les activités du Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture (PSRA) sont réparties dans trois grands Programmes intitulés :

- Programme d'Appui à la Gouvernance du Secteur Avicole (PAGSA) ;
- Programme de Renforcement de la Biosécurité dans le Secteur Avicole (PROBIO) ;
- Programme d'Amélioration de la Productivité Avicole (PAPAVI).

Les programmes ont été obtenus par la répartition des activités des cinquante (50) produits attendus du PSRA en trois groupes. Le produit est entièrement contenu dans un programme et garde sa dénomination selon l'importance et le nombre des activités qui y sont rattachées. Il en est de même pour les effets qui évoluent avec les produits.

Les programmes sont gérés quotidiennement par des Chargés de Programme (CP) qui sont les Points Focaux (PF) du PSRA.

#### 9.2.2. Organes de mise en œuvre

Le PSRA est sous la tutelle du Ministère en charge de la production animale qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. Les organes de gestion du PSRA sont les suivants :

- Le Comité Interministériel du PSRA ;
- Le Comité paritaire Etat – IPRAVI dénommé Comité d'Orientation et de Supervision (COSUP) ;
- Le Comité de Contrôle et de Suivi – Evaluation (CCSE).
- Le Secrétariat Exécutif du PSRA (SE-PSRA) ;

De façon globale, l'Etat assurera la maîtrise d'œuvre des tâches relevant de ses fonctions régaliennes. Il s'agit notamment :

- du contrôle de la qualité des produits (extrants et intrants);
- du contrôle sanitaire des produits (aliments) liés aux aspects de santé publique et de protection du consommateur ;
- du contrôle sanitaire des exploitations ;
- des aspects réglementaires et fiscaux;
- du dispositif sanitaire aux frontières;
- de la recherche de financement ;
- de la validation et la diffusion / vulgarisation des résultats (statistiques, recherche, etc.).

L'IPRAVI poursuivra la mise en œuvre des activités pour le compte de ses adhérents, à savoir :

- la défense des intérêts de ses membres;
- la promotion des produits (actions courantes);
- la représentation auprès des instances nationales et internationales;
- les études prospectives commerciales (études légères) ;
- la collecte des informations et la production de statistiques ;
- le suivi régulier des activités du secteur à travers l'observatoire de la filière.

### **9.2.2.1. Comité d'orientation et de supervision**

Le Comité d'Orientation et de Supervision (COSUP) est le comité de pilotage du PSRA.

- **Composition :**

- Ministère en charge de la Production Animale (MPA) ;
- Ministère en charge du Plan et du Développement (MPD) ;
- Ministère en charge de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Ministère en charge de l'Industrie ;
- Centre d'Etudes et de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) ;
- Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI) ;
- Fédération des Associations de Consommateurs.

- **Missions :**

- Valider les orientations et réorientations du PSRA ;
- Superviser la mise en œuvre du PSRA ;

- Statuer sur l'affectation des ressources ;
- Adopter les plans d'action annuels ;
- Adopter les budgets annuels du PSRA ;
- Adopter les manuels de procédures de gestion des programmes et projets du PSRA.

### **9.2.2.2. Comité de Contrôle de Suivi et d'Evaluation**

Le Comité de Contrôle, de Suivi et d'Evaluation (CCSE) est l'organe de suivi externe de la mise en œuvre du PSRA.

- **Composition :**

- Ministère en charge de la Production Animale ;
- Ministère en charge du Plan et du Développement ;
- Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- Interprofession Avicole Ivoirienne ; et
- Bailleurs de fonds.

- **Missions :**

- assurer le suivi - évaluation du Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture (PSRA) ;
- commanditer le contrôle et l'audit technique et financier.

### **9.2.2.3. Secrétariat Exécutif du PSRA**

Le Secrétariat Exécutif (SE) est l'organe de coordination de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture (PSRA). Il est dirigé par le Secrétaire Exécutif du PSRA qui est également le secrétaire administratif et technique du COSUP.

- **Composition :**

Le Secrétariat Exécutif est composé au niveau central par les trois Chargés de Programmes (CP) ou Points Focaux (PF) du PSRA, à savoir :

- le Chargé de Programme d'Appui à la Gouvernance du Secteur Avicole (CP-PAGSA) ;
- le Chargé de Programme d'amélioration de la Biosécurité (CP-PROBIO) ;
- le Chargé de programme d'Amélioration de la Productivité Avicole (CP-PAPAVI).

Il est animé par le Secrétaire Exécutif du PSRA, assisté par un personnel technique et un personnel d'appui.

Le Secrétariat Exécutif est organisé par un arrêté ministériel du Ministère en charge de la production animale.

- **Missions:**

- assurer le secrétariat administratif et technique du COSUP ;
- mobiliser les ressources matérielles et financières ;
- organiser la passation des marchés ;
- Coordonner et suivre la mise en œuvre des activités du PSRA ;
- Renforcer les synergies d'intervention des acteurs ;
- Réaliser ou commander les études ;
- Organiser les missions de terrain ;
- Organiser les réunions de coordination.

### **9.3. Mécanismes de coordination et de suivi-évaluation**

#### **9.3.1. Coordination**

En interne, plusieurs types de réunions de coordination seront tenus :

- Comité d'Orientation et de Supervision : adopter le programme d'activités annuel et valider le bilan ;
- Secrétariat Exécutif : faire le point des activités et suivre les diligences. Cette rencontre se tiendra une fois par mois.

En externe, deux types de rencontres seront réalisés :

- Secrétariat Exécutif et les structures d'exécution : Faire le bilan de la mise en œuvre du Plan annuel de travail suivant les marchés commandés. Cette séance se déroulera deux fois par an.
- Secrétariat Exécutif et *Organisations Professionnelles avicoles bénéficiaires des financements* : Echanger sur la mise en œuvre des activités financées et apporter des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées. Cette rencontre se tiendra deux fois par an.

#### **9.3.2. Suivi interne**

Le Secrétariat Exécutif organisera des missions et visites de terrain pour un suivi régulier des activités planifiées. Les missions de suivi s'effectueront au moins une fois par trimestre soient quatre fois dans l'année et en cas de besoin pour certaines situations d'urgence.

#### **9.3.3. Suivi – évaluation externe**

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan Stratégique se fera à travers trois revues statutaires :

- une revue annuelle réalisée en Décembre. Elle servira de cadre pour l'évaluation du bilan annuel.
- deux revues à mi-parcours intervenant après trois années de mise en œuvre du Plan Stratégique soit en 2014 et 2018. Elles constitueront des occasions pour évaluer la mise en œuvre du Plan conformément aux résultats escomptés dans la phase de planification ; et le cas échéant procéder à des réorientations.
- une revue finale organisée à la fin de la dernière année d'exécution du Plan Stratégique soit en 2021. Elle offrira l'opportunité d'évaluer les changements enregistrés en termes d'effets et d'impact sur les organisations et populations bénéficiaires.

## 10. Financement

### 10.1 Budget

Le Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture Ivoirienne (PSRA) s'exécutera sur une période de dix ans (2012-2021). Le coût global de la mise en œuvre dudit Plan est estimé à **45 002 000 000 Francs CFA**. Ce budget se repartit comme suit :

- **136 250 000 F CFA, soit 0,3 %**, pour l'axe stratégique « **amélioration du cadre réglementaire** » ;
- **1 439 250 000 F CFA, soit 3,2 %**, pour l'axe stratégique « **renforcement de la biosécurité** » ;
- **8 059 500 000 F CFA, 17,91 %** pour l'axe stratégique « **appui au financement de la filière** », dont 7,5 milliards, soit 16,81% du budget total pour la mise en place du fonds de garantie du secteur avicole ;
- **31 684 300 000 F CFA, soit 70,41 %** pour l'axe stratégique « **amélioration de la compétitivité** » dont environ 31 milliards, soit 68,88 % du budget total, consacrés aux activités devant permettre l'amélioration de la productivité des productions avicoles nationales notamment, l'approvisionnement régulier des provenderies en quantité et qualité suffisantes de maïs et de soja.
- **3 065 200 000 F CFA, soit 6,81 %**, pour l'axe stratégique « **renforcement des capacités** » ; et
- **617 500 000 F CFA, soit 1,37%** pour la mise en œuvre du Plan Intégré de Suivi Evaluation (PISER).

Cet important effort financier, particulièrement au niveau institutionnel, permettra aux opérateurs d'investir environ **150 milliards** de francs CFA nécessaires pour atteindre l'impact global recherché par la mise en œuvre du PSRA.

### 10.2. Stratégies de financement et de mise en œuvre

Le financement des activités entrant dans le cadre du PSRA est repartit entre plusieurs organismes dont :

- L'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Budget Général (BE) ;
- L'Interprofession Avicole Ivoirienne à travers des prélèvements sur les poussins d'un jour ;
- le Fonds d'Aide à la production Avicole Nationale (FAPAN) ;
- les partenaires techniques nationaux tels que le FIRCA et le FDFP ;
- les partenaires techniques et financiers internationaux.

Les différentes contributions nationales se feront à travers les missions des parties prenantes qui mettront leurs moyens humains et matériels dans l'exécution du PSRA.

Des appuis techniques et financiers sont attendus des bailleurs internationaux pour appuyer l'ensemble des parties prenantes. Cela se fera à travers des sollicitations directes entre le COSUP ou l'IPRAVI et les bailleurs et indirectes entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers. Cette démarche sera appuyée par l'adoption du PSRA par le Gouvernement.

Une Comptabilité centrale du PSRA sera installée. Elle se chargera de suivre la mobilisation des ressources financières et de leur mise à la disposition des programmes et projets à mettre en œuvre.

En vue de sa mise en œuvre efficace, le PSRA sera complété par tous documents indispensables. Il pourrait s'agir de document de cadre de gestion, des Programmes et des Projets à mettre en œuvre.

Le document initial est susceptible de modifications pourvu qu'elles soient acceptées par l'ensemble des parties prenantes, notamment le Ministère en charge de la Production Animale (MPA) et l'Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI).

# ANNEXES